



Lettre d'information  
Janvier 2025

## Le Syndicat de l'eau



### Comment fonctionne le syndicat de l'eau ?

Il est composé de deux représentants par commune (désignés au sein des conseils municipaux), quelle que soit la taille de la commune. La plus modeste commune a ainsi la même représentativité au sein du comité syndical que la plus importante.

En début de mandat, le comité élit son président ainsi que deux vice-présidents (un par bassin versant ouest et est).

Des commissions se réunissent afin de définir les futures orientations (travaux, finances, appels d'offres).

Enfin, le comité syndical approuve le budget prévisionnel établi en commission finance, décide des emprunts à réaliser ainsi que des gros travaux à prévoir. Il peut également accepter ou non la venue d'une nouvelle commune au sein du syndicat.

La 'durée de vie' du comité syndical est de 6 ans, calquée sur celle des conseils municipaux.



### Quels moyens humains sont à sa disposition ?

Une secrétaire est en charge de la gestion administrative et de la comptabilité du syndicat.

Une technicienne et deux techniciens gèrent les travaux d'entretien courant (réservoirs, captages, vannes, STEP, potabilité...), la gestion des problèmes sur les réseaux (ruptures, fuites, distribution de bouteilles si besoin...) et suivent les gros travaux confiés à la sous-traitance.

### Et comment se finance t'il ?

Hormis les subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux structurants, le syndicat ne peut compter que sur ses recettes pour équilibrer son budget. Les nouveaux tarifs mis en place en 2024 ont pour but de pérenniser le syndicat et lui permettre d'assurer sa fonction principale : délivrer de l'eau potable aux usagers aujourd'hui et pour les décennies à venir.



# SYNDICAT DE L'EAU EN PORTE DE MAURIENNE

Val d'Arc (Aiguebelle + Randens) | Bonvillaret | Montsapey | Epierre  
S' Pierre de Belleville | S' Alban d'Hurtières | S' Georges d'Hurtières | Montgilbert

Tourner le robinet de son évier pour voir couler l'eau potable en abondance semble aujourd'hui un geste banal, normal et presque un dû pour tout un chacun. Personne n'envisage sérieusement qu'un jour plus une goutte n'arrive jusqu'à son logement.



Quotidiennement des hommes et des femmes s'activent pour que cela ne se produise jamais. Ils font partie du syndicat de l'eau, agents territoriaux et élus de vos communes. Ils sont dans l'ombre tous les jours et d'astreinte les week-end et jours fériés pour la continuité de ce service. Pas de superman, ni de magicien, juste des gens ordinaires pour un service extraordinaire. Extraordinairement complexe, extraordinairement coûteux.

Gérer la ressource en eau, contrôler sa potabilité et assurer sa distribution aux usagers en quantité suffisante, telles sont les missions de base du syndicat de l'eau.

### Travaux 2024 - 2025

- 2024 a vu se terminer le programme de réfection du réseau d'eau potable de Montgilbert. Étalaé sur près de dix ans, il a été financé par la Commune, l'Agence de l'eau, le Département et le SIAEP.
- La pose des compteurs sur Randens et Bonvillaret (reste le Chef-lieu) touche également à sa fin, financée par les deux Communes, l'Agence de l'Eau et le SIAEP.
- Sur St Georges d'Hurtières, nous avons également terminé les travaux aux Abérus (remplacement de la conduite depuis le réservoir) et les Bonfans (renouvellement du réseau). Il restera la rénovation du captage du Fayet
- 2025 devrait voir se terminer les gros travaux d'assainissement de Val d'Arc (collecteurs) pour lesquels le syndicat n'intervient pas financièrement, la Commune principalement et l'Agence de l'eau se partageant le coût total de l'opération.
- Cette année, le remplacement de la conduite du chemin des vignes sur Bonvillaret ainsi que des recherches de fuites/réparations sur Montsapey seront à l'ordre du jour.
- Enfin, la mise en place d'un nouveau schéma directeur de l'eau potable à l'échelle du syndicat et des communes proches sera réalisé. Il permettra de déterminer et de phaser tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement du service et à son maintien dans le temps.

### Transfert de compétences

Le transfert des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de communes qui devait s'opérer obligatoirement au 1er janvier 2026 est aujourd'hui remis en cause par le Sénat. Aucune loi contradictoire n'est pour l'instant votée en ce sens. A suivre donc.

SIAEP

04 79 65 28 26

4 place Mairie 73220 Val d'Arc